

Loi sur la fusion et travail du réviseur

03 novembre 2022 (Lausanne, le matin)

Public visé

- Comptables
- Experts-comptables
- Auditeurs
- Conseillers expérimentés
- Entrepreneurs

Contenu

- Procédures ordinaires en matière de fusion, scission, transfert de patrimoine et transformation
- Références légales ressortant de la LFus et des autres lois y relatives
- Procédures particulières, notamment pour les petites et moyennes entreprises
- Description du rôle des intervenants dans ces procédures, en particulier de la direction, du conseil d'administration, du registre du commerce et du réviseur

Conditions-cadres

Des compétences de base dans le domaine financier sont requises

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les procédures et exigences prévues par la LFus pour les restructurations de sociétés, en particulier pour les petites et moyennes entreprises

Vous saurez

- Agir dans la pratique en tant qu'intervenant dans une restructuration, que ce soit comme financier, membre de la direction, administrateur ou réviseur

Responsable du séminaire et conférencier

Philippe Tzaud, expert-comptable diplômé, spécialiste des PME, Fidelys Solutions SA

Conférenciers

Nicolas Biderbost, expert-comptable diplômé, spécialiste des PME, Dexis SA

Lucie Pasche, experte-comptable diplômée, Fiduciaire FIDAG SA



Philippe Tzaud



Nicolas
Biderbost



Lucie Pasche

Date

03.11.2022 le matin

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.00–08.30	Accueil des participants	
08.30–09.15	Introduction et Partie 1	Philippe Tzaud & Nicolas Biderbost
09.15–10.00	Partie 2	Philippe Tzaud & Nicolas Biderbost
10.00–10.30	Pause-café	
10.30–11.15	Partie 3	Philippe Tzaud & Lucie Pasche
11.15–12.00	Partie 4	Philippe Tzaud & Lucie Pasche

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.